



## « Green Deal » relatif à la rénovation énergétique des logements

Entre

**Nexity,**

SA au capital de 280.648.620 €

Siège social : 19 rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 PARIS CEDEX 09

RCS PARIS 444 346 795

Représenté par Frédéric Verdavaine, dûment habilité selon pouvoir,

Agissant en son nom et pour le compte de toutes ses filiales,

Et

Le **Plan Bâtiment Durable**, représenté par Philippe Pelletier, président

\*\*\*\*\*

En juillet 2017, le Plan Climat présenté par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire fixait comme cap la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement fait de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale. Un plan d'actions ambitieux a été présenté par les pouvoirs publics le 26 avril 2018 : il vise à impulser un nouvel élan et ainsi accélérer et massifier les opérations de rénovation énergétique.

Des objectifs clairs ont été réaffirmés :

- atteindre le niveau BBC Rénovation pour l'ensemble du parc d'ici 2050 ;
- à court terme, d'ici 2022, baisser de 15 % la consommation énergétique finale des bâtiments par rapport à 2010 ;
- spécialement dans le secteur résidentiel, rénover 500 000 logements par an et créer les conditions de nature à éradiquer à terme, les 7 à 8 millions de passoires thermiques ;
- concentrer les efforts sur la lutte contre la précarité énergétique afin de rénover en 10 ans les 1,5 millions de passoires thermiques détenues par les ménages modestes, soit un rythme spécifique de 150 000 rénovations par an dès 2018.

Après l'annonce de cette feuille de route, des actions résolues dans la durée doivent se mettre en place. Seule la mise en mouvement conjuguée des acteurs publics et privés permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux. C'est pourquoi, le Plan Bâtiment Durable favorise l'engagement de la filière du bâtiment et de l'immobilier dans la déclinaison d'actions concrètes pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments.

## **Nexity**

Plateforme de services organisée autour de ses clients et partenaires, Nexity acteur majeur du marché des services immobiliers aux particuliers propose à ses clients particuliers : propriétaires occupants ou investisseurs, locataires, un ensemble de services d'administration de biens : syndic, vente, location, gérance sur tout le territoire national grâce au maillage de son réseau d'agences.

Nexity c'est : 726 000 lots d'habitation gérés en copropriété (parcs Nexity, Oralía et Bérard), 60 000 transactions/an (agences Nexity, Century 21 et Guy Hoquet L'Immobilier) et 30 500 locations/an (agences Nexity).

Acteur du mieux vivre-ensemble, Nexity orchestre au cœur des territoires la transition énergétique des copropriétés. Depuis 2012, Nexity s'engage activement dans la rénovation énergétique pour apporter des réponses concrètes à ses clients. Nous proposons à nos clients un accompagnement complet dans les travaux de rénovation énergétique de leurs biens. Les objectifs sont de réduire leurs charges énergétiques, améliorer leur confort de vie, valoriser leur bien et contribuer au mieux vivre ensemble.

En 2015, Nexity a concrétisé son engagement en signant la charte en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés, initiée par le Plan Bâtiment Durable.

Nexity poursuit ses engagements et ambitionne d'aller au-delà en accompagnant l'ensemble de ses clients : vendeurs, acquéreurs, bailleurs, preneurs, copropriétaires, dans leurs projets d'Eco-rénovation et d'amélioration de leurs biens.

Nexity souhaite s'engager auprès du Plan Bâtiment Durable pour favoriser les opérations de rénovation énergétique des logements, en imaginant une implication spécialement dans le cadre de sa gestion des copropriétés et dans ses métiers relatifs à la transaction immobilière.

## **Le Plan Bâtiment Durable**

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par l'avocat Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur.

Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics. Le Plan Bâtiment Durable favorise également la signature d'engagements volontaires des acteurs de la filière afin d'impulser une dynamique durable de rénovation énergétique des bâtiments.

L'action du Plan Bâtiment Durable a été saluée et renforcée par une lettre de mission adressée fin 2017 à Philippe Pelletier par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Les co-signataires conviennent ce qui suit :

## **Article 1 – Objet**

Le présent « Green Deal » a pour objet de définir, pour chaque signataire, des mesures destinées à encourager et favoriser la rénovation énergétique des logements privés et l'accompagnement, dans ce cadre, des acteurs professionnels de la filière de l'immobilier.

La mise en œuvre des dispositions du présent « Green Deal » ont vocation à soutenir les engagements des pouvoirs publics en matière de rénovation énergétique des logements, comme rappelés dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté par le 26 avril 2018.

## **Article 2 – Engagements de Nexity**

En vue d'accélérer la rénovation énergétique des logements privés, Nexity souhaite prendre des engagements à deux échelles : à l'échelle de la gestion des copropriétés et à l'échelle du logement

### **2.1 Engagements à l'échelle de la gestion des copropriétés**

A l'échelle de la copropriété, Nexity propose une solution d'accompagnement efficace et « clé en main » aux copropriétaires dans la préparation, le montage et la réalisation des travaux. Nexity a mis en place des accords pour systématiser la présence d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans l'accompagnement des projets (accompagnement : technique, social et financier) pour les copropriétés éligibles aux aides collectives du programme Habiter Mieux Copropriétés de l'Anah et l'ensemble des autres copropriétés gérées par Nexity.

Nexity recherche en permanence des solutions d'accompagnement efficaces et coordonne des montages techniques et financiers innovants : startups, CPE, tiers-financement, densification, surélévation.

Dans le cadre du présent contrat, Nexity s'engage à :

- ✓ **En 2018 former l'ensemble de ses gestionnaires : 350 gestionnaires** par un parcours de formation dédié (vidéo, quiz) et **d'ici 2020 qualifier au minimum 20 collaborateurs** spécialisés dans la rénovation énergétique en copropriété : sur la base d'un parcours de formation validé par un tiers-extérieur et la réalisation d'un projet de rénovation énergétique ;
- ✓ **Réduire les charges énergétiques de ses copropriétés gérées** : mettre en place des accords-cadres pour accompagner les copropriétés dans la maîtrise et la réduction des charges énergétiques (ex : Engie, gaz européen, direct énergie) ;
- ✓ Avoir encadré et permis la réalisation d'ici 2020 de **30 copropriétés rénovées**.

### **2.2 Engagements à l'échelle du logement**

A l'échelle du logement, Nexity de par son expertise acquise sur les projets en copropriétés souhaite informer et sensibiliser ses clients acquéreurs, vendeurs ou propriétaires bailleurs à l'amélioration du confort et de la performance thermique de leurs biens.

Dans le cadre du présent contrat, Nexity s'engage à :

- ✓ **Mettre en place un guide** à destination de ses clients pour identifier les travaux efficaces et évaluer un budget associé à la réalisation de ces travaux ;
- ✓ **Mesurer les bénéfices des travaux de rénovation énergétique** : sur la valeur du bien, la location du bien et la revente du bien ;

- ✓ **Sensibiliser ses clients** : transposer la démarche mise en place sur les copropriétés et sensibiliser ses clients aux enjeux de l'Eco-rénovation et d'amélioration de l'habitat : via l'Espace Privé Client, soirées clients, campagne de communication, plaquette dédiée, etc.

### **Article 3 – Engagements du Plan Bâtiment Durable**

Dans le cadre du présent contrat, le Plan Bâtiment Durable s'engage à :

- ✓ **Valoriser les initiatives prises par Nexity** dans le cadre de ce « Green Deal », notamment à travers l'ensemble des outils de communication déployés par le Plan Bâtiment Durable ;
- ✓ **Favoriser le déploiement de ce « Green Deal » et des initiatives de Nexity sur le territoire**, notamment à travers les Plans Bâtiment Durable régionaux et le réseau des clusters et centres de ressources ;
- ✓ **Faciliter l'information de Nexity** de toute modification future de la législation et de la réglementation relative aux travaux de rénovation et à la performance énergétique des immeubles privés individuels et collectifs à usage de logement : aux dispositifs de financement ou d'incitation ;
- ✓ **Partager toute initiative** associant les pouvoirs publics aux acteurs privés pour encourager, promouvoir ou favoriser la réalisation de travaux de rénovation concourant à l'amélioration de l'habitat des immeubles privés individuels et collectifs à usage de logement.
- **Accompagner Nexity dans l'identification d'éventuels partenaires privilégiés** pour conduire la mise en œuvre du présent engagement.

### **Article 4 – Communication**

Chaque Partie :

- s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie sur ses noms, marques, logos, signes, dessins et s'interdit d'en faire usage et de susciter toute analogie dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit, sauf accord écrit et préalable de l'autre Partie, ou autorisation expresse dans le cadre du présent Contrat (si c'est le cas). De même, chaque Partie doit faire apparaître, si elle est autorisée, les signes distinctifs de l'autre Partie dans le respect de leurs caractéristiques graphiques.
- reste seule propriétaire des noms, marques, logos, signes, dessins qui lui appartiennent, et plus généralement de tous les droits de propriété intellectuelle dont elle est titulaire, ainsi que de tous les produits et services qu'elle a développés.

### **Article 5 - Adhésion de nouvelles parties**

Sur commun accord des signataires, de nouvelles parties peuvent adhérer au présent « Green Deal », dès lors que leur activité permet de favoriser la réalisation de l'un des engagements du présent contrat.

La pertinence de cette nouvelle adhésion est laissée à l'appréciation conjointe de Nexity et du Plan Bâtiment Durable.

## **Article 6 – Modalités d'exécution**

### 6.1. Exécution conforme au droit

Les accords du « Green Deal » seront exécutés conformément au droit français et au droit de l'Union européenne, en particulier dans la mesure où ces engagements tombent sous le champ d'application des règles européennes en matière de marchés publics, de concurrence, d'aide d'État, ainsi que de normes et règles techniques.

### 6.2. Modifications

Toute modification des présentes requiert le consentement écrit de l'ensemble des signataires. Chacune des Parties peut demander par écrit à l'autre de modifier les présentes, ce qui devra conduire à une concertation des parties dans les six semaines suivant le moment où l'une des Parties a communiqué son souhait d'une modification.

### 6.3. Suivi et évaluation

Deux fois par an, une réunion de suivi est organisée par les parties signataires pour faire le point sur le déploiement du présent engagement.

Chaque année, Nexity fournira au Plan Bâtiment Durable les éléments de bilan nécessaires à la mise en place d'une communication des résultats.

Ces éléments seront présentés devant le bureau du Plan Bâtiment Durable et inscrits au rapport d'activité annuel du Plan Bâtiment Durable.

Un bilan global sera réalisé au terme du présent contrat.

### 6.4. Entrée en vigueur et durée de l'engagement

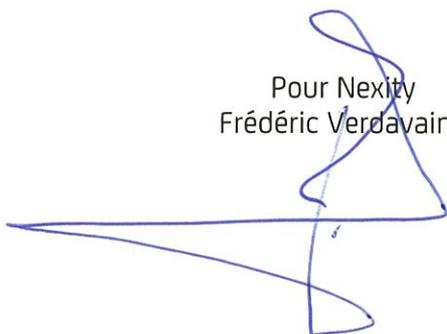
Le présent « Green Deal » entre en vigueur à compter du lendemain de la signature par les Parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

### 6.5. Résiliation

Chaque Partie est en droit de résilier à tout moment le présent « Green Deal » par écrit, moyennant respect d'un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour Nexity  
Frédéric Verdavaine



Pour le Plan Bâtiment Durable  
Philippe Pelletier

